Édition novembre 2019

Info-Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 15 décembre 2019

Mot du maire

Chers citoyens,

Chères citoyennes,

Le 1er novembre, nous avons subi de fortes rafales de vent, plongeant Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le noir pendant 3 jours. Le service des incendies ainsi que notre inspecteur municipal, Mario Demers ont fait preuve d'une très grande efficacité, en veillant à la sécurité et au bien-être des citoyens jusqu'au retour de l'électricité. Je les remercie vivement car leur dévouement a dépassé de loin leur professionnalisme. Je tiens aussi à remercier tous ceux qui ont aidé d'autres citoyens dans le besoin, votre solidarité me fait chaud au cœur.

Le 9 novembre dernier avait lieu la 5e édition du Marché de Noël de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Seize exposants étaient présents afin de présenter leur travail d'artisan. Les visiteurs ont eu la chance de se procurer divers produits locaux. Je tiens à remercier les visiteurs ainsi que les exposants. Les deux sont indispensables pour faire de cette journée une réussite. Un merci tout spécial à Josiane Trottier qui a coordonné le tout.

Je souhaite vous inviter à venir jouer au « Bingo Dinde » le 6 décembre dès 19 h 30 à la salle Éric-Côté. Cette activité bénéfice est organisée par les Chevaliers de Colomb de Sainte-Cécile-de-Lévrard et de Saint-Pierre-les-Becquets. Le coût d'entrée est de 10$ et vous courrez la chance de remporter plusieurs prix en plus de gagner votre dinde juste à temps pour les fêtes.

Le 24 décembre dès 14 h à la salle Éric-Côté. Mon épouse, Jean-Marie Paquet, Édith Durand, et moi-même, nous organisons une veillée avec des jeux, suivi d'un souper à 17 h pour les personnes qui sont sans famille à Noël. Cette activité est gratuite, il vous suffit d'appeler une semaine à l'avance Simon Brunelle au 819 263-2469 ou Édith Durand au 819 288-0444 pour réserver votre place.

Comme vous le savez, l'arrivée de la fin de l'année rime aussi avec l'adoption du budget ainsi que règlementation de taxation pour la prochaine année. Nous vous invitons à la séance extraordinaire d'adoption du budget qui se tiendra le jeudi 5 décembre à 20 h.

Simon Brunelle

Maire

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- Le travail de rénovation cadastrale a été commencé. Après vérification, il y avait une différence sur deux des propriétés de la municipalité. Le rapport a été envoyé et les modifications vont suivre.
- Rapport de l'AWWA pour la consommation d'eau : Le rapport a été complété et remis au 1er septembre aux affaires municipales.
- Nous avons établi la tenue de réunion d'équipe chaque semaine avec le personnel de la municipalité afin de se tenir au courant des tâches de chacun pour la semaine.
- Mise à jour du rôle d'évaluation a été reçu. Un avis public est affiché et chacun peut venir le consulter au bureau municipal.
- Rencontre avec monsieur Bibeau au sujet du clocher de l'église.
- Avec la collaboration de Infotech, la mise en place informatique des remises de taxes foncières en cas de construction et/ou de rénovation a été mise en place.
- Le dépôt du troisième versement des taxes a été fait.
- Le Colloque de Zone réunissant les directeurs généraux de la région Centre du Québec a eu lieu le jeudi 19 septembre au complexe équestre de Gentilly
- Visite de l'évaluateur Rock Lambert pour vérifier si nous n'avions pas fait de rénovations au bureau municipal.
- Jeudi 26 septembre 10 h ouverture des enveloppes pour le projet relié au programme PRIMEAU. Neuf soumissionnaires ont apporté leurs documents. Messieurs Daniel René, Mario Demers et madame Valérie Giguière ont complété les analyses en compagnie de monsieur Lafontaine, de Techni-consultant.
- Il y a eu deux demandes de dérogation mineure en septembre.

RAPPORT DU MAIRE

- Sécurité civile. Il y a les mêmes règlements pour les villes et les municipalités.
- Étude pour le plan de sécurité publique le 9 novembre 2019. Monsieur Simon Brunelle fait partie du comité. Il va y avoir deux génératrices d'achetées.
- La salle Éric-Côté sera un premier point de rassemblement en cas de sinistre.
- La municipalité de Saint-Sylvère a rejoint la sécurité incendie de la MRC de Bécancour.
- Un livre de contes sur les municipalités a été édité. Il est disponible à la bibliothèque.
- Le 14 novembre porte ouverte de la SQ.
- La réfection de la rue principale est au programme du MTQ l'année prochaine

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque

Date	Activités	Nombre de participants	Financement
Septembre	*Tirage club de lecture d'été pour les jeunes*	7 gagnants de livres	Réseau biblio et notre biblio
Septembre	Formation nouvelle bénévole	Camille Cadieux	Gratuit Réseau biblio

Tirage pour le club de lecture d'été des jeunes, 7 gagnants ont mérités des livres et les autres ont tous choisit un petit cadeau (article promotionnel du club de lecture).

Formations gratuites au réseau biblio de notre nouvelle bénévole Mme Camille Cadieux (septembre formations, octobre va accompagner nos bénévoles et par la suite quand elle sera prête elle commencera seule).

COMPTES À PAYER

Fournisseurs	Description	Montant
Buropro Citation	Achats livres	199,14 $
Centre bureautique Mauricie	Compteur photocopieuse	96,10 $
Centre du Québec sans fil	Cotisation	130,00 $
CHC Gestion parasitaire	Arrosage salle Éric Côté	172,46 $
Ciments Taschereau	Ciment ponceaux	9 140,51 $
Coop Parisville	Achats matériel	154,08 $
CRSBP	Reliures	16,64 $
CWA	Réparation vanne de remplissage	11 561,43 $
Eurofins Environex	Test d'eau	564,35 $
Excavation Denis Demers inc.	Ponceaux	6 822,38 $
Fond d'information	Avis de mutation	4,00 $
Grand conseil Waban-Aki	Devis et arpentage	1 6579,00 $
Groupe Castonguay	Remplacement lumière de rue	423,11 $
Groupe Chateauneuf	Arpentage terrain vacant	1 264,73 $
Groupe Ultima	Assurance municipalité	5 697,43 $
Hélène Lambert	Ménage septembre	165,00 $
Le Sagittaire	Impression journal	215,23 $
Les entreprises D. Michel	Entretien des pelouses	3 500,00 $
Librairie Renaud Bray	Achat livres	26,20 $
Martin Morissette	Loyer bibliothèque octobre à décembre 2019	839,49 $
Matériaux Fortierville	Retour plancher flottant	(178,27) $
Ministre du revenu du Québec	Remise de l'employeur	5 173,28 $
MRC de Bécancour	Repérage fibre optique + avis public	418,86 $
Receveur général du Canada	Remise de l'employeur	2 138,67 $
Rabais Campus	Abonnement	3,49 $
Réseau d'information municipal	Abonnement	160,96 $
RIGIDBNY	Ordures septembre	2 062,50 $
Sintra	Pavage	473 878,73 $
Sogetel	Service téléphone et internet	342,33 $
SEAO	Modifications a l'offre de soumission	36,90 $
Techni-consultant	Accompagnement projet PRIMEAU	2 276,51 $
Tremblay Bois Mignault Lemay	Lettre d'avocat	670,07 $
Valérie Giguière	Frais de déplacement septembre	64,95 $
Total		**528 041,26 $**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ; Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

Il est **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses totalisant 528 041.26 $

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Fournisseurs	Description	Montant
Commission scolaire de la Riveraine	Fête de la rentrée	100,00 $
MRC de Bécancour	Quote part	15 029,00 $
SSIRMRCB	Quote part	17 700,00 $

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES (suite)

Réseau biblio	Rencontre d'automne	34,49 $
Financière banque nationale	Intérêts dette	5 771,40 $
Financière banque nationale	Capital-dette long terme	20 700,00 $
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	1 574,05 $
Josiane Trottier	Remboursement frais	40,68 $
Mario Demers	Frais de véhicule	611,09 $
Poste Canada	Achat de timbres	43,01 $
Salaire	Salaire net septembre 2019	9 938,72 $
	TOTAL :	**38 713,44 $**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Il est **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 28 774.7$ ainsi que 9 938.72$ en salaires.

Achat de glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est responsable de l'entretien des glissières de sécurité sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE deux glissières ont été endommagées et nécessitent un remplacement ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée auprès de l'entreprise « Les glissières de sécurité J.T.D. INC. » pour un montant de 1 726,69 $ avant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RESOLU** unanimement par les conseillers présents de faire faire les travaux par cette compagnie.

Achat d'un système de son pour la salle Éric Côté

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant dans le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) se termine le 31 mars 2020 et que le projet bibliothèque reste notre projet principal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de *Sainte-Cécile-de-Lévrard* appuie le projet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Chastenay

IL EST RÉSOLU DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 5 349.12 $ soit affecté à même son enveloppe, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'achat d'un système de son pour la Salle Éric Côté.

Étude pour le remplacement du ponceau près du domaine Paris

CONSIDÉRANT QU'UN mandat a été donné à la firme du Grand Conseil Waban Aki pour l'élaboration d'un plan en vue du remplacement d'un ponceau traversant le rang Sainte-Cécile ouest au niveau du Domaine Paris ;

CONSIDÉRANT QU'une étude est nécessaire avant de commander les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude sera faite pour un montant entre vingt-cinq mille dollars (25 000 $) et cent mille dollars (100 000 $) ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter de faire une demande de soumission par invitation à trois soumissionnaires.

Panneaux de signalisation à remplacer

CONSIDÉRANT QU'UN certain nombre de panneau de signalisations sont manquants ou endommagés

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Demers à fait l'inventaire des besoins de la municipalité en matière de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Demers emprunte à l'occasion des panneaux de signalisation à la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard mais que ceux-ci ne sont pas toujours disponibles.

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU unanimement** par le conseil que la municipalité achète les panneaux nécessaires au bon fonctionnement de la voirie à l'entreprise Spectralite/signoplus pour un montant de 1782.35 $ avant les taxes.

Demande de financement de Moisson Québec

CONSIDERANT QUE Moisson Mauricie/Centre du Québec est présente dans notre communauté en soutenant les organismes d'aide alimentaire tel que le CAB de le MRC de Bécancour ;

CONSIDERANT QUE 28 669.25 $ de denrées alimentaires ont été distribué dans la MRC ;

CONSIDERANT QUE Moisson Mauricie/Centre du Québec demande une contribution de 80.64 $ à la municipalité ;

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de verser cette somme à Moisson Mauricie/Centre du Québec.

Demande de la FADOQ

CONSIDERANT QUE la FADOQ ne peut plus aller à la sacristie pour permettre aux membres de se réunir pour jouer aux cartes

CONSIDERANT QUE la FADOQ fait une demande pour accéder au local derrière la salle Éric-Côté pour ses activités en petit groupe ;

CONSIDERANT QUE la FADOQ s'engage à l'aménager à leur frais (plancher flottant, rideaux, abri Tempo à la porte d'entrée) et d'amener leurs meubles ;

CONSIDERANT QUE cette salle est disponible et pratiquement vide ;

EN CONSÉQUENCE**,** il est **RESOLU** unanimement par les conseillers de laisser le local en arrière de la salle Éric-Côté à disposition de la FADOQ pour des activités de petits groupes.

AFFAIRES COURANTES

Liste des permis

Un permis de rénovation et un permis de construction, ont été émis en septembre 2019 d'une valeur approximative de 25 000 $.

Bris à la station de pompage, suivi

La station de pompage est réparée et le fonctionnement à été revue au complet.

Aujourd'hui le système de contrôle à distance est en train de se faire installer. Le débit et les problèmes de fonctionnement éventuels seront visibles à distance sur le téléphone cellulaire de monsieur Mario Demers, et sur l'ordinateur du bureau municipal.

AFFAIRES NOUVELLES

Avis de dérogation mineure 49103, route 218

Madame France Légaré présente la demande de dérogation mineure. Les propriétaires ont fait une demande de permis pour fermer leur abri d'auto et c'est à ce moment que la situation a été constatée. Le bâtiment est existant et actuellement, les marges de recul avant et latéral ne sont pas suffisantes.

Après discussion, le Comité consultatif en urbanisme en est venu à autoriser les éléments suivants pour le matricule 0946 02 3595.

Les marges actuelles ne sont pas règlementaires mais sont très proches.

Les arguments soulevés pour autoriser la demande de dérogation mineure sont les suivants :

Le bâtiment existe depuis de nombreuses années ;

Les marges actuelles de portent pas préjudice à aucun voisin.

Le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure.

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Avis de dérogation mineure 266, Principale

Madame France Légaré présente la demande de dérogation mineure.

Il s'agit de la superficie d'un garage de 50 X 40 pieds. La superficie représente 2000 pieds carrés et le règlement stipule que l'on peut construire d'une superficie de 1600 pieds carrés. Ce garage serait donc 400 pieds carrés de plus que la norme.

ÉTANT DONNÉ que le terrain arrière est agricole, il n'y a pas de contre-indication.

Il doit respecter les marges arrière et latérale d'un mètre cinquante (1.5 m)

Le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure.

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Sommaire du rôle d'évaluation foncière

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière a été reçu. Un avis public a été émis pour informer les citoyens qu'ils peuvent venir le consulter au bureau municipal.

Résolution prévisions budgétaire RIGIDBNY 2020

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 de le RIGIDBNY tel que proposé.

Ces prévisions établissent la quote-part à 0.75 $ par habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 142,50$/l'unité d'occupation divisé comme suit :

Collecte sélective (40$)

Collecte traitement et enfouissement des ordures (102.50$)

Projet d'étude pour l'assainissement des eaux usée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a procédé à un appel d'offre public concernant la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une étude d'ingénierie préliminaire dans le cadre de son projet d'assainissement de ses eaux usées en lien avec le programme PRIMEAU, volet 1 du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH),

CONSIDÉRANT QUE la confirmation officielle de l'obtention de l'aide financière a été obtenue le 29 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) firmes ont déposé leurs documents avant l'heure et la date limite du 26 septembre 2019 à 10 h, soit : WSP Canada inc., Stantec Experts Conseil, SNC-Lavalin, Shellex, Pluritec, Génipur, GBI, Les services EXP inc et Asisto ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions était seulement dans le but de qualifier les firmes sans connaitre les prix soumis ;

CONSIDÉRANT QUE un comité de sélection a été formé par la municipalité afin d'évaluer les offres reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le pointage total minimum devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe soit ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre le comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) des neuf (9) soumissions ont obtenu les pointages nécessaires pour ouvrir l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ayant le meilleur pointage final est SHELLEX avec un montant 41 695.88 taxes incluses ;

IL EST **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents de mandater la Firme Shellex pour faire l'étude préliminaire (PRIMEAU-volet 1) assainissement des eaux usées.

Panneau indicateur vitesse

Le panneau lumineux indiquant la vitesse des véhicules de la SQ va être prêté à la municipalité prochainement, Il va être installé au début du 50 Km.

RÈGLEMENTS

REGLEMENT # RM2019 MODIFIANT LE REGLEMENT GENERAL HARMONISE #2019-03-02.

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité www.stececiledelevrard.com sur lequel vous pouvez consulter l'intégral du procès verbal.

Calendrier des séances du conseil pour 2019

Ces séances se tiendront les lundis et débuteront à 20 h à la salle multifonctionnelle Éric-Côté (228, Principale)

2 décembre (séance ordinaire)	5 décembre (séance extraordinaire)

Heure d'ouverture du bureau municipal

Lundi au mercredi	De 9 h à 12 h De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h

Le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Pour nous joindre :

819.263.2104

info@stececiledelevrard.com

stececiledelevrard.com

Sainte-Cécile-de-Lévrard

Nous vous rappelons que vous pouvez lire les procès verbaux en tout temps sur le site Internet de la municipalité :
www.stececiledelevrard.com
dans la section La municipalité / Séances du conseil

Déneigement des rues et rangs

Un petit rappel pour la période hivernale

- Déposez vos bacs de déchets et de récupération sur votre terrain au lieu de la voie publique.
- Balisez vos installations (entrée, stationnement, boîte aux lettres, etc).
- Ne jetez pas la neige provenant de votre terrain sur la voie publique.

N'oubliez pas que les **routes *Amédé-Neault, Lamothe, Ernest-Dubois et Poisson*** sont fermées pendant toute la durée de la période hivernale.

Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à joindre le bureau municipal au 819 263-2104.

DEMANDE DE PERMIS

N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION AU BUREAU MUNICIPAL AVANT D'EFFECTUER VOS TRAVAUX.

Le permis est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant la date de réception de la demande de celle-ci. Un permis doit être émis avant le début des travaux.

- Construire
- Rénover
- Transformer ou agrandir un bâtiment
- Déplacer ou démolir tout bâtiment
- Une clôture
- Une piscine
- Refaire la couverture des bâtiments
- Changer des fenêtres
- Etc...

Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et règlements, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur en bâtiment France Légaré au 819 263-2104.

Info municipalité

HORAIRE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRATION

RÉCUPÉRATION	La collecte se fera **chaque mardi**, et ce, à toutes les semaines. **Lorsque vous placez votre bac à récupération (bleu) pour la collecte, assurez-vous de placer les roues de votre bac vers votre maison.*
ORDURES	**À toutes les semaines du début avril à la fin septembre** ** Assurez-vous de mettre votre bac la veille, car le camion peut passer, sans préavis, de très bonne heure le matin.*
COLLECTE ENCOMBRANTS **GROSSE VIDANGE**	**11 février 2020** ** Une unité d'occupation ne doit pas avoir plus de 4 verges cubes d'encombrants à sa collecte aux deux mois, soit l'équivalent du contenu d'une boîte de camionnette de grosseur normale.*
CONTENEUR **MATÉRIELS INFORMATIQUES**	*Un conteneur pour la **récupération de matériels informatiques** est disponible au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.* *Matières acceptées : ordinateur, portable, tablette, imprimante, téléphone, cellulaire, clavier, souris, câble, télécommande, télécopieur, lecteur, appareil photo numérique, router, clé USB, console de jeux, écran, téléviseur….*
RECYCLAGE **PILES ET CARTOUCHES D'ENCRE**	*Il vous est maintenant possible de **recycler vos piles et cartouches d'encre** usagées au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.*
PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE **COUCHES LAVABLES**	La Régie offre aux jeunes familles une **aide financière visant à les inciter à utiliser des couches lavables** plutôt que des couches jetables. Pour plus de détails: *www.rigidbny.com/couches-lavables*

HORAIRE DES COLLECTES 2019

COLLECTES D'ORDURES & MATIÈRES RECYCLABLES

		2	15	29	JANVIER
			12*	26	FÉVRIER
			12	26	MARS
2	9*	16	23	30	AVRIL
	7	14	21	28	MAI
	4*	11	18	25	JUIN

2*	9	16	23	30	JUILLET
	6	13*	20	27	AOÛT
	3	10	17	24	SEPTEMBRE
		1	8	22	OCTOBRE
			5*	19	NOVEMBRE
		3	17	31	DÉCEMBRE

WWW.RIGIDBNY.COM | 819-294-2999

* Collecte des encombrants
Collecte des matières recyclables toutes les semaines de l'année!

Info municipalité

Nouvelle réglementation sur les animaux

Récemment, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, de même que toutes les municipalités de la MRC de Bécancour, ont adopté un règlement harmonisé comprenant certaines dispositions sur les animaux. Il est à noter que la Sûreté du Québec peut appliquer ce règlement. Voici quelques extraits :

Nuisance

Constitue une nuisance et est ainsi prohibé le fait qu'un animal, sauf dans le cas d'une activité agricole régie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) et par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) :

- Trouble la paix d'une ou plusieurs personnes par ses aboiements, ses hurlements ou de toute autre manière.
- Fouille ou déplace les ordures ménagères.
- Se trouve dans les places publiques avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps.
- Mord ou tente de mordre une personne ou un autre animal.
- Cause un dommage à la propriété d'autrui.
- Se trouve sur un terrain privé sans le consentement exprès du propriétaire et/ou de l'occupant du terrain.

Garde de plusieurs animaux

Nul ne peut garder, dans une habitation ou un logement et ses dépendances ou sur le terrain où est située cette habitation ou ce logement, un total de chiens ou de chats adultes supérieur à quatre (4), dont un maximum de deux (2) chiens, sauf sur une exploitation agricole où le nombre de chats n'est pas limité.

Excréments

Constitue une nuisance et est ainsi prohibé l'omission pour le gardien d'un animal, de nettoyer et d'enlever immédiatement, sur toute propriété publique ou privée, les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien.

Garde d'un animal constituant un danger

Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un animal qui:

- a déjà mordu un autre animal ou un être humain;
- sur certificat d'un médecin vétérinaire, est atteint de maladie contagieuse, est atteint de la rage, ou est autrement dangereux par des signes évidents d'agressivité;

Chien qui a mordu une personne (obligation)

Tout gardien d'un chien qui cause une blessure corporelle à une personne ou un animal, par morsure ou griffure, doit en aviser l'autorité compétente dans un délai maximal de 24 heures.

Dispositif de retenue

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Animal libre dans un endroit public ou privé

Le gardien d'un animal ne peut le laisser libre dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Capture d'un chien dangereux

La personne désignée peut capturer ou saisir au domicile de son gardien et mettre en fourrière, en cage ou à l'enclos un chien constituant une nuisance telle que définie à l'article 147 et l'euthanasier dans le 48 heures suivant sa capture, si son gardien ne l'a pas réclamé dans ce délai en payant les frais de garde et en s'engageant par écrit à se départir du chien dans les 24 heures suivant sa remise par la municipalité.

Capture d'un chien errant

Sous réserve de ce qui est ci-après mentionné, le gardien d'un chien capturé peut en reprendre possession dans les 72 heures suivant sa capture, sur paiement des frais de garde à la municipalité, le tout sans préjudice aux droits de la municipalité de poursuivre pour les infractions au présent règlement qui ont pu être commises.

Transport d'un animal

Il est défendu à toute personne de transporter un animal dans le coffre arrière d'un véhicule ou dans un véhicule ouvert. Durant le transport ou lors de l'arrêt d'un véhicule, le gardien du véhicule doit placer l'animal à l'abri des intempéries, du soleil ou de la chaleur et s'assurer qu'il n'y a pas de danger de chute de l'animal hors du véhicule.

Laisser un chien seul

Constitue une infraction, le fait pour un gardien de laisser son chien seul sans la présence d'un gardien ou de soins appropriés pour une période de plus de vingt-quatre (24) heures.

Euthanasie

Un gardien reconnu coupable, dans une même période de douze (12) mois consécutifs, de trois (3) infractions ou plus, en vertu du présent chapitre et relatives au même animal, doit le soumettre à l'euthanasie ou se départir de l'animal en le remettant à une personne demeurant à l'extérieur de la MRC de Bécancour.

Toute personne qui désire soumettre un animal à l'euthanasie doit s'adresser à un médecin vétérinaire. Nul ne peut volontairement mettre à mort un animal de quelque manière que ce soit, sans recourir aux services des personnes autorisées par le présent règlement.

Nonobstant ce qui précède, l'autorité compétente peut éliminer tout animal si elle a des motifs raisonnables de croire que cet animal constitue un danger réel et immédiat pour une ou plusieurs personnes.

Info municipalité

Petit rappel

À compter de l'hiver 2019, les automobilistes québécois devront installer leurs pneus d'hiver au plus tard le **1er décembre**.

Auparavant, la loi prévoyait que la date limite était le 15 décembre de chaque année.

Programme de revitalisation pour l'année 2019

Avis à tous les résidents du secteur urbain ainsi que des zones A-01 et A-04

VOUS POUVEZ ÊTRE ADMISSIBLE A UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DE 80 000$ ET PLUS OU UNE RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL POUR UN MONTANT DE 5 000$ ET PLUS.

*CERTAINES CONDITIONS SONT APPLICABLES.

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITER NOTRE SITE INTERNET OU COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ AU 819 263-2104.

Zone A-01: du 284 au 398 rang Ste-Cécile
du 401 au 465 rang St-François-Xavier
49101 et 409103 route 218

Zone A-04: du 105 au 219 rang Ste-Cécile

Campagne de sensibilisation

«Tous ensemble vert l'économie d'eau potable»

Trucs pour réduire notre consommation d'eau potable dans la cuisine

Robinet

- Saviez-vous qu'il est possible de réduire de 25% le débit de nos robinets ? Le brise-jet vous fournit un jet suffisant pour remplir un verre, tout en vous permettant de réaliser d'importantes économies d'eau.
- Au lieu de faire couler l'eau à chaque fois que vous en voulez, remplissez plutôt un pichet eau du robinet, puis mettez-le au réfrigérateur.
- Dégelez vos aliments au réfrigérateur ou au micro-onde plutôt que sous l'eau chaude du robinet.
- Vous préparez des légumes pour le souper ? Nettoyez-les à la brosse dans une cuvette plutôt que de les laisser couler l'eau du robinet inutilement.
- Lorsque vous faites la vaisselle à la main, évitez de laisser l'eau couler. Utilisez plutôt les deux bacs de l'évier, un pour laver et l'autre pour rincer. Un bol rempli d'eau chaude peut aussi faire l'affaire pour le rinçage.

Autres

- Avant de démarrer le lave-vaisselle. Assurez-vous qu'il est au maximum de sa capacité de stockage.
- Réutilisez l'eau de cuisson ou du déshumidificateur pour arroser les plantes.

N'oubliez pas de venir chercher votre trousse d'économie d'eau potable, c'est gratuit !
Disponible au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

L'ensemble comprend :

Une douche téléphone
Un aérateur robinet cuisine
Un aérateur robinet salle bain
Un ruban de téflon
Un sablier de couche

Info municipalité

Municipalité de

Sainte-Cécile-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC

aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par la présente à la salle Éric-Côté de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 5 décembre 2019, à 20h.

Ordre du jour

1. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ;
2. Adoption du programme des immobilisations de la municipalité pour les exercices financiers 2020 - 2021 et 2022 ;
3. Adoption du règlement pour déterminer les taux de taxes, les intérêts sur arrérages, les coûts des permis, les tarifs d'utilisation des équipements et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 ;
4. La période de question, lors de cette séance, portera exclusivement sur le budget;
5. Levée de la séance

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce vingt-cinquième jour de novembre deux mille dix-neuf.

Valérie Giguière
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Cécile-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le vingt-cinquième jour de novembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25e jour de novembre 2019.

Valérie Giguière
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

Info municipalité

Un grand merci à Cynthia Bernard pour les décorations de Noël à la salle Éric-Côté !

POSTES CANADA CANADA POST

Bureau de poste Ste-Cécile-de-Lévrard

Cher client,
Chère cliente,

Postes Canada s'engage à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. À l'approche de l'hiver, nous cherchons votre collaboration à assurer la sécurité de nos agents de livraison.

Veuillez bien garder la zone près de votre boîte aux lettres rurale déneigée et déglacée pour que notre agent de livraison puisse livrer les lettres et les colis sans risques. Les agents de livraison ont besoin, au minimum, d'une distance équivalente à la longueur d'une voiture aux deux côtés de la boîte aux lettres rurale afin de se garer, de livrer le courrier et de reprendre la route de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus de conseils sur les Lignes directrices pour les boîtes aux lettres rurales veuillez consulter canadapost.ca/cpo/mc/assets/pdf/personal/rmb_guidelines_f.pdf

En éliminant les risques pour le facteur, on élimine les risques pour tous ceux et celles qui se présentent à votre domicile. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 263-0178.

Sincères salutations,

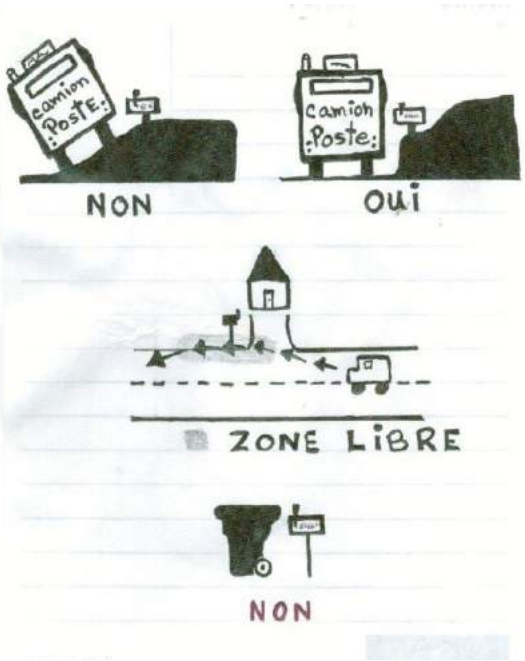

Adresse : 232, rue Principale,
Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0

Téléphone : 819-263-0178

Heures et jours d'ouverture :

Lundi	8:30-12:00 - 14:00-16:45
Mardi	8:30-12:00 - 14:00-16:45
Mercredi	8:30-12:00 - 14:00-16:45
Jeudi	8:30-12:00 - 14:00-17:30
Vendredi	8:30-12:00 - 14:00-16:45

Ruth Provencher et Christine Dionne

Activités à Ste-Cécile-de-Lévrard

L'aménagement du local derrière la salle Éric Côté est en voie d'être terminé pour le 26 novembre. La panne de courant du début du mois a grandement retardé les travaux prévus.

Les sessions de **formation sur tablette et les réseaux sociaux** sont reportées en janvier 2020 par manque de disponibilité de l'instructeur. Donc, tout citoyen de Ste-Cécile peut nous faire part de son intérêt en communiquant avec Jean-Marie Dionne au 819-448-5465 pour s'inscrire **gratuitement** à ces sessions de formation.

Voici les principales dates d'activités à venir pour les membres de la FADOQ :

12 décembre	: Souper des Fêtes (réservez au plus tard le 5 décembre 2019)
Janvier 2020	: Début des formations tablettes et réseaux sociaux.
11 février2020	: Dîner mensuel (spécial St-Valentin)

Formations informatiques *gratuites 2019-2020*

Vous souhaitez suivre **gratuitement** une formation sur l'utilisation d'ordinateur, de tablette, des réseaux sociaux, du courrier électronique et toute autre formation qui vous serait utile ?

En fonction du budget qui nous est alloué dans le cadre du projet Nouveaux Horizons 2019-2020, **c'est possible !**

Des formations seront organisées à **l'automnes 2019, à l'hiver et au printemps 2020.**

Ces formations sont ouvertes au grand public de Ste-Cécile (en cas d'une trop grande demande, la priorité sera accordée d'abord aux membres de la FADOQ de Ste-Cécile, puis aux personnes de 50 ans et plus, et enfin aux autres citoyens). Les autres municipalités sont aussi les bienvenues pour compléter les groupes (un montant d'inscription sera demandé).

Lors de votre inscription, vous devrez nous fournir votre besoin de formation, quelle sorte d'équipement informatique vous possédez afin de former des groupes homogènes. Pour les cours sur tablettes, nous en fournirons 6 de marque Samsung.

Donnez votre nom à l'avance, n'hésitez pas à nous contacter pour toute information et nous faire part de vos suggestions en matière de formation de logiciel et autre.

Pour information : Jean-Marie Dionne / 819 448-5465

La FADOQ de Ste-Cécile-de-Lévrard.

Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

N'oubliez pas de vous inscrire !

LES PROCHAINES ACTIVITÉS DES CHEVALIERS DE COLOMB :

C de C
Conseil 9033
St-Pierre/Ste-Cécile

06/12/2019 :

Bingo dinde à la salle Éric Côté de Ste-Cécile à 19 h30

07/12 2019 : Guignolée en avant midi à Ste-Cécile et St-Pierre

Nous effectuons une collecte (porte à porte) de denrées non périssables dans les 2 paroisses. Vous nous aiderez grandement en préparant vos paquets à l'avance tout en vérifiant que les produits ne sont pas périmés depuis longtemps. Nous vous remercions à l'avance pour votre grande générosité dont vous faites preuve d'année en année pour ces familles de notre communauté qui ne sont pas choyées par la vie ou les événements. Ceux qui veulent se joindre aux collecteurs peuvent contacter Clément Boissonneault au 819-263-2587.

26/01/2020 : **Déjeuner** mensuel à la salle Éric Côté de Ste-Cécile à 08h30.

Jean-Marie Dionne, grand chevalier.

SOIRÉE BÉNÉFICE

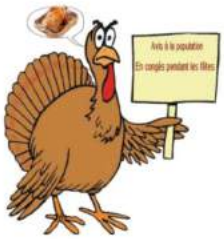

Bingo Dinde

Organisé par

C de C
Conseil 9033
St-Pierre/Ste-Cécile

Les Chevaliers de Colomb conseil 9033
St-Pierre-les-Becquets & Ste-Cécile-de-Lévrard

VENDREDI LE 6 DÉCEMBRE 2019

À **19H30** à la **salle Éric Côté**
228 Principale à Ste-Cécile-de-Lévrard

COÛT D'ENTRÉE 12,00$

Apportez vos marqueurs

Venez gagner votre dinde
ou un des nombreux prix

***Arrivez tôt, les places sont limitées*.**

Guignolée 2019

Secteur St-Pierre/Ste-Cécile

Samedi
7 décembre
(9h.30)

Nous organisons à nouveau une cueillette porte à porte de denrées non périssables (pas de jouet ni de toutou) afin d'offrir aux familles moins nanties un rayon de soleil pour Noël.

SVP préparez vos dons à l'avance et un grand MERCI pour votre générosité
Passez un joyeux temps des Fêtes.

Chevaliers de Colomb

Pour recevoir un panier de Noël
veuillez communiquer avant le 3 décembre avec
le Centre d'Action Bénévole
au 819-288-5533 (Danielle)

Activités à Ste-Cécile-de-Lévrard

ATELIER CYLINDRE RUBIQUE

Merci à Joanie Pépin et son assistante Camille, au Fonds culturel et aux 8 artistes pour leur participation à cette belle activité du 1er novembre 2019 !

Ste Cécile de Lévrard

Le Fonds culturel a été rendu possible
Grâce aux partenaires de l'entente de développement culturel

Québec

MRC Bécancour Centre-du-Québec

Conseil des Abénakis Wôlinak

Bibliothèque municipale

Adresse : 234, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0

Téléphone : 819 263-0368
*Vous pouvez laisser des messages en tout temps sur le répondeur

Courriel : biblio113@reseaubibliocqlm.qc.ca

Site Internet : www.mabibliotheque.ca

Suivez-nous sur : Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard

Heures et jours d'ouverture *– Fermée les jours fériés*

Lundi	*19h30 à 20h30*
Mardi	*18h30 à 19h30*
Vendredi	*10h00 à 11h00*
Le 1er samedi du mois	*13h30 à 14h30*

Nouveauté

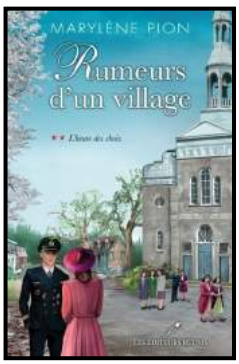

Nouveautés

Lecture Jeunesse

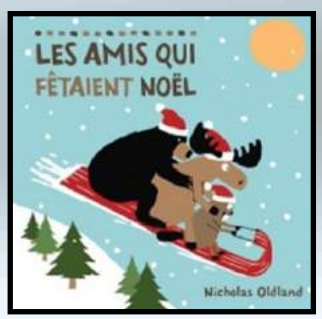

Campagne de financement !

N'hésitez pas à encourager nos élèves dans leur vente de billet afin de de gagner ce magnifique panier cadeau de produits locaux.

Une belle façon de financer les activités scolaires !

: La Nacelle-la Source

École secondaire Les Seigneuries

Huit jeunes de 4e secondaire ont ouvert leur cœur jeudi le 14 novembre dernier pour aller servir la soupe populaire sur l'heure du midi avec leur enseignant de français, Yannick et leur AVSEC Marlène, au Café-Rencontre et à la Maison Mère-Malette de Québec. Il s'agit de deux organismes qui font une différence pour les gens dans le besoin et où l'espoir est aussi au menu !

Bravo aux jeunes entrepreneurs de École secondaire Les Seigneuries qui sont au tournoi provincial atome / peewee à l'aréna régionale de Saint-Pierre-les-Becquets pour servir les amateurs de popcorn et de barbe-à-papa !

: www.esls.net

: École secondaire Les Seigneuries

Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquet
wwwm.shglb.com info@shglb.com

Le « faux seigneur » Gilles Masson

Il serait né en 1630 à Longeville-sur-mer (Poitou), fils de Pierre Masson et de Françoise Gendrineau. Arrivé en Nouvelle-France en 1668, il a épousé le 17 octobre de la même année Jeanne-Marie Gaultier ou Gauthier, une «fille du Roi » de 28 ans, arrivée le 3 juillet 1668 sur le navire « Nouvelle-France »; celle-ci, originaire de Remy dans le diocèse de Sens, fille d'Honoré Gauthier et de Jacqueline Maville, est décédée après 1721; le couple a eu trois ou quatre enfants. L'aîné est né vers 1669 et Pierre, en 1673.

C'était certainement un individu énergique, dynamique, entreprenant et qui « tournait les coins ronds »; ce pionnier était un meneur d'hommes, prenait des initiatives, osait et réussissait souvent; il s'était établi sur la rive nord du fleuve, à Ste-Anne. Il a certainement exploré les vastes étendues qui faisaient face au village de Ste-Anne, sur la rive sud du fleuve; de hautes falaises étaient un obstacle de taille pour d'éventuels colons mais des forêts riches en pins, en chênes matures représentaient des arguments de poids pour exploiter la région; ne pouvant tout faire lui-même, il a incité certains de ses concitoyens à s'installer.

Il avait remarqué depuis de nombreuses années que les territoires situés en face de Ste-Anne et Batiscan étaient libres de toute occupation humaine, offerts en cadeau à ceux qui voudraient bien s'en occuper; il était probablement allé couper de beaux arbres dans ces forêts qui lui tendaient les bras et des idées avaient germé ; c'est ainsi que, à près de 70 ans, il a commencé à accorder des concessions, dès 1699; il s'est octroyé le titre de « seigneur de la Côte et Seigneurie de Saint-Pierre». Le nom de St-Pierre aurait été donné pour honorer son propre fils, Pierre Masson.

Il a attiré autour de lui d'autres colons de la rive nord du fleuve, et leur a attribué des emplacements pour qu'ils s'y installent à leur tour. Il a octroyé 16 concessions de 1699 à 1713 et a rempli ainsi « à merveille » le rôle de seigneur dont il avait usurpé le titre.

Mais si le premier seigneur Romain Becquet, puis ses filles, s'étaient désintéressés de la seigneurie, l'époux de Marie-Catherine Becquet, Louis Lévrard, n'accepta pas la concurrence déloyale de Gilles Masson; il fit des pieds et des mains pour récupérer les droits de la famille sur cette seigneurie et y réussit; la concession faite pour Pierre Masson en 1703 a été révoquée en 1708, ce qui a mis fin à cette situation. Plusieurs procès ont eu lieu, régularisant peu à peu la situation créée par Masson.

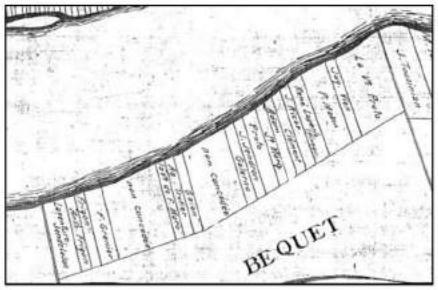

Sur la carte dressée par le sieur de Catalogne en 1709, on constate qu'une grande partie des terres donnant sur le fleuve avaient été ainsi concédées

En 1708, l'intendant Raudot a accordé au couple Masson l'usufruit de la seigneurie leur vie durant, reconnaissant ainsi le travail effectué par Masson; puis une ordonnance de JacquesRaudot a condamné Masson à déguerpir de la seigneurie, et confirmé Louis Lévrard dans ses droits.

L'intendant Bégon en 1714 a ordonné la restitution des terres concédées à la seigneurie de St-Pierre; les habitants furent obligés de redemander une concession officielle.

Le 27 mars 1715, à 85 ans, Gilles Masson a rend l'âme,

26 août 1721 : une ordonnance de l'intendant Bégon accordait à Jeanne Gaultier, veuve de Gilles Masson, les rentes et profits reçues des concessionnaires de la dite seigneurie ».

La rue Masson a été nommée en l'honneur de Gilles Masson, faux seigneur mais vrai meneur d'hommes; fin de la saga!

Histoire à suivre…

Alain Manset, shglb

SSIRMRCB
BULLETIN
PRÉVENTION 2019

TROUSSE D'URGENCE

Articles essentiels pour 72 heures

Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez, peut-être, vous débrouiller sans source d'énergie, ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures à l'aide d'une trousse d'urgence. Gardez-la dans un sac à dos, dans un sac de sport ou dans une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit facilement accessible, par exemple dans le placard près de la porte d'entrée.

- Deux litres d'eau par personnes, par jour;
- aliments non-périssable;
- ouvre-boîte manuel et des ustensiles;
- lampe de poche à manivelle ou à batteries (avec piles de rechange);
- radio à manivelle ou à batteries (avec piles de rechange);
- trousse de premiers soins;
- clefs additionnel (auto, maison, coffret de sécurité);
- argent comptant;
- fils pour charger les cellulaires;
- bougies et allumettes;
- ruban adhésif;
- sifflet;
- couteau multifonctionnel;
- crayon et papier;
- gants de travail;
- produits d'hygiène personnelle;
- clé USB avec vos documents importants et vos souvenirs;
- nourriture pour votre animal de compagnie;
- couverture thermique;
- carnet d'adresse et de numéros de téléphone.

Ce que vous jugez essentiel!

Il est important aussi d'avoir une trousse d'urgence dans votre véhicule. En cas d'une tempête ou d'une panne d'essence, vous ne serez jamais pris au dépourvu.

- Trousse de premier soin;
- Chandelles et allumettes;
- couverture thermique;
- quelques barres énergétiques;
- lampe de poche à manivelle.

Sont des éléments de base pour votre trousse de véhicule! Vaut mieux être trop prudent que d'être obligé de faire du feu en frottant deux roches trouvées dans le tapis de la voiture!

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Guy Lemieux, agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca

Activités à venir

DERNIER RAPPEL

à la clientèle de la Société de l'Assurance Automobile du Québec

Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

Veuillez prendre note que le mandataire, Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour (04-302) fermera définitivement les portes du bureau des véhicules à Gentilly le **30 décembre 2019**.

L'horaire pour la dernière journée sera de : 9 h 00 à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h 00

Pour obtenir les services reliés aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, la clientèle peut se rendre au point de service suivant :

CCI Bécancour-Nicolet-Yamaska
30, rue Notre Dame

Caisse Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne
Nicolet - 100, 16e avenue, Deschaillons-sur-St-Laurent

Pour vérifier les heures d'ouverture d'autres points de service ou pour tout autre renseignement, veuillez téléphoner à la Société de l'Assurance Automobile au numéro : **1-800-361-7620**.

Merci de votre compréhension!

21 décembre 2019

Début de l'hiver !

25 décembre 2019

Joyeux Noël !

Nos publicitaires

Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour rejoindre les Cécilois et Céciloises !

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au : info@stececiledelevrard.com

Tarif de publication		
Format	1 parution	10 parutions
Carte d'affaire	10.00 $	50.00 $
1/3 de page	15.00 $	100.00 $
½ page	20.00 $	120.00 $
1 page	25.00 $	175.00 $

Date de tombée 2019		
20 janvier	20 avril	20 août
20 février	20 mai	20 septembre
20 mars	20 juin	20 octobre
20 novembre		

*pas de parution en juillet et décembre

Votre enfant a déjà de l'ambition

Investissez aujourd'hui dans son avenir avec le régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Profitez de subventions gouvernementales d'au minimum 30 %*

Informez-vous auprès de votre conseiller
☏ 819 298-2844
desjardins.com/reee

Desjardins
Caisse de Gentilly-Lévrard–Rivière du Chêne

* Certaines conditions s'appliquent.

Téléphone :
819 298-3366
Sans frais :
1 866 393-2134
www.tpmrcb.ca

Prochain transport vers Trois-Rivières 12 décembre 2019

TRANSPORT des personnes
MRC de Bécancour

Jeunes Cécilois

Calendrier de l'avent ! Activités spéciales !

1 Soirée câlins en famille	16 On chante à tue-tête!	7 On va faire un tour d'auto	11 Lecture collé collé
13 On appelle grand-maman ou grand-papa	20 On cuisine des desserts de Noël	14 Chocolat chaud & guimauves	6 Souper à l'envers (le dessert au début)
23 Soirée cinéma	5 On fait du camping!	2 Ce soir on jase! (appareils électroniques interdits)	18 Bain aux chandelles
10 On joue à la cachette (les parents aussi!)	21 On regarde des photos en famille	15 Souper en pyjama	9 On danse comme des fous !
17 Promenade nocturne à la lampe de poche	19 Les enfants décident	4 Coucher 15 minutes plus tard	22 Bataille de boules de neige (ou d'oreillers)
8 Congé de devoirs	3 Massage	12 On fabrique des cartes de Noël	24 Joyeuses Fêtes!